




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-225**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1177067-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : BIBLIOTHEQUE MEJANES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION GERMAIN NOUVEAU (16 JANVIER - 17 AVRIL 2021)

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Lecture Publique, Patrimoine
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIBLIOTHEQUE MEJANES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE
CATALOGUE DE L'EXPOSITION GERMAIN NOUVEAU (16 JANVIER - 17 AVRIL 2021)-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La bibliothèque Méjanès rend hommage au peintre et poète Germain Nouveau (1851-1920), en organisant une exposition rétrospective à l'occasion du centenaire de sa mort. Cette exposition aura lieu du 16 janvier au 17 avril 2021, dans la salle d'exposition du nouveau site Michel Vovelle, inauguré le 8 février 2020.

La seule exposition qui ait été consacrée à Germain Nouveau remonte à 1951 (Bibliothèque littéraire Jacques Doucet) et la Ville d'Aix saisit ainsi l'opportunité du centenaire pour proposer une exposition qui mette en lumière ce personnage méconnu du paysage littéraire et artistique français.

Tenu en grande estime par les surréalistes, admirateur de Mallarmé et ami de Paul Verlaine et d'Arthur Rimbaud, il est le troisième homme, celui qui aurait dû faire de la ligne Rimbaud-Verlaine un triangle, si l'histoire littéraire ne l'avait dans une large mesure oublié. Louis Aragon voyait en lui *Non l'épigone de Rimbaud : son égal*.

Très peu de traces ont été laissées par Germain Nouveau. Aussi, de nombreuses institutions et collections particulières ont été sollicités pour présenter, de manière la plus exhaustive possible, une centaine d'œuvres originales : documents d'archives, manuscrits, imprimés, documents graphiques, tableaux...

Un catalogue de 120 pages est prévu pour cette exposition. Il accompagnera l'exposition mais sera également un jalon important dans les publications novelliennes, très peu nombreuses. Les articles qui le composent, rédigés par une dizaine d'auteurs dont Mathias Enard (prix Goncourt 2015), Rudy Ricciotti, et Jean-Marie Gleize, sont totalement inédits.

Ce projet de catalogue a été présenté dans le cadre des appels à projets Patrimoine Ecrit du Ministère de la Culture et de la Communication, et a été retenu. Il bénéficie dans ce cadre d'un soutien à hauteur de 80 % HT soit un montant de 11 000 € TTC.

C'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter la Direction régionale des Affaires Culturelles pour cette subvention de 11 000 € et à signer tout document y afférent

- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes

DL.2020-225 - BIBLIOTHEQUE MEJANES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION GERMAIN NOUVEAU (16 JANVIER - 17 AVRIL 2021)-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

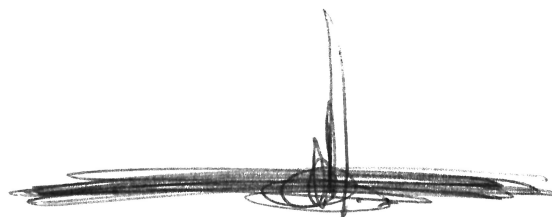
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»